



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Greffier.e.s, *Errare humanum est, perseverare...*

Ministère de la justice : résultats des élections aux CAP des 3 principaux corps de catégorie B en décembre 2014

	CGT	FSU	CFDT	UNSA/SJ	SDGF/FO	divers
Greffiers	21,39 %	/	17,67 %	32,21 %	26,50 %	2,22%
CPIP	47,79 %	27,26 %	8,46 %	5,51 %	3,20 %	7,77%
Éduc' PJJ	32,52 %	47,40 %	7,57 %	11,13 %	1,38 %	0,00%

En 2011, ces 3 corps sont classés dans les mêmes grilles indiciaires, le CII (classement indiciaire intermédiaire) avec avantage aux greffiers, qui sont sur les deux grades sommitaux...

Si la grille du NES de 2009 (nouvel espace statutaire) est unanimement refusée par les 4 organisations syndicales représentatives des greffiers, les CPIP, dans le cadre d'un conflit à la DAP, obtiennent une meilleure grille indiciaire.

En 2014, dans le cadre du mouvement national des greffes, la CGT revendique pour les greffiers l'alignement sur la grille des CPIP... et, refuse de signer le protocole de juillet 2014 (tellement insuffisant que même la CFDT ne le signe pas !)... dans lequel la grille indiciaire proposée pour les greffiers est, peu ou prou, celle du NES...

En même temps, en 2014, l'UNSA/SJ et le SDGF/FO revendiquaient la catégorie A pour les greffiers... mais signent le protocole de juillet qui empêche de fait toute évolution dans ce sens... ce qui n'empêche pas les mêmes, en 2018, de continuer à nous dire qu'ils revendiquent la catégorie A pour les greffiers...

En décembre 2014, les élections professionnelles aboutissent aux résultats connus :

- les greffiers ont voté majoritairement pour l'UNSA/SJ et le SDGF/FO,
- les CPIP ont voté majoritairement pour la CGT et la FSU,
- les éducateurs PJJ ont voté majoritairement pour la FSU et la CGT...

En février 2019, les CPIP et les éduc'PJJ vont accéder à la catégorie A...

Cherchez l'erreur ! Et le 6 décembre, pensez-y !

Paris le 12 octobre 2018